Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 10 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DU 166 Dénomination parvis Élise et Célestin Freinet (4e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

-----

## Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « parvis Élise et Célestin Freinet » au parvis de l'école Saint-Merri à Paris (4e);

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 23 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère:

La dénomination « parvis Élise et Célestin Freinet » est attribuée au parvis de l'école Saint-Merri, espace public intérieur à la parcelle sise 14 à 18 bis rue du Renard et 5 bis, 11 et 13 rue Saint-Merri, à Paris (4e).

La Maire de Paris,

**Anne HIDALGO**